

Je voudrais profiter de ce point pour revenir sur le projet de lotissement dans lequel s'inscrit la suppression du chemin vicinal que nous allons voter.

Il s'agit, comme vous le savez, de la construction de 42 lots le long des rues du téléphone et du château d'eau...

Alors, plusieurs préalables :

- Le projet se situe dans une zone dont le plan de secteur autorise l'urbanisation
- Le SSC rappelle les besoins de Verviers en logements neufs
- J'habite rue du téléphone mais je ne goûte rien moins que le réflexe NIMBY et l'égoïsme sous-local.

→ Il ne s'agira donc pas ici de s'opposer au projet de lotissement **sur son principe**

Néanmoins, je crois utile de mettre sur la table du conseil une série de considérations et de questions alors que le Collège aura à se prononcer, dans les prochaines semaines, sur la demande de permis sollicité par le promoteur.

Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour que, si le permis est octroyé, l'intégration du lotissement au quartier se fasse dans les meilleures conditions.

- 1) La zone discutée se trouve sur un plateau qui constitue une arrête entre deux vallées, une sorte de point culminant. Par ailleurs, la perméabilité des sols est extrêmement faible, comme souligne le rapport d'incidences. En cas de pluies, les accumulations d'eau sont déjà très importantes aujourd'hui et les ruissellements d'eau assez conséquents. Les maisons de la rue du téléphone sont d'ailleurs toutes équipées de pompes vide-caves fonctionnant très régulièrement.

Sur ce thème, nous demandons au Collège d'être particulièrement vigilant alors que le rapport d'incidence souligne le sous-dimensionnement des canalisations prévues par l'auteur de projet.

En outre, il y a dans le quartier un vrai problème de pression d'eau. La SDWE livre l'eau aux riverains avec des normes de pression inférieures aux normes européennes. Comment dès lors assurer la livraison d'eau pour plus de 40 habitations supplémentaires ? J'invite le Collège à être très attentif à cet aspect de la problématique dont le promoteur se désintéresse manifestement.

- 2) En matière de voirie, il faudra, je le pense, tenir compte de l'étroitesse de la rue, rue dans laquelle deux voitures peuvent difficilement se croiser.

Il faudra également tenir compte de la problématique de la vitesse et profiter de l'occasion pour mettre en place des dispositifs limitant la vitesse.

L'aménagement d'accotements et/ou de trottoirs devra également être prévu. La rue Georges Albert pourrait, de ce point de vue, servir d'exemple. L'accotement y est situé entre une haie et les maisons et les piétons ainsi sécurisés.

Quant au chemin vicinal, pourquoi ne pas le réhabiliter, lui qui est aujourd'hui déclassé, au profit d'une mobilité douce sur l'ensemble de ce quartier dont la qualité de vie doit être préservée.

Il est vraiment indispensable d'intégrer ces éléments dans votre réflexion, pourquoi pas à travers l'imposition de charges d'urbanisme. Notre objectif est une intégration harmonieuse dans le quartier sans préjuger de votre décision quant à l'octroi du permis.

THEODORY Renaud

De: Muriel Targnion [muriel.targnion@gmail.com]
Envoyé: vendredi 7 novembre 2014 15:32
À: THEODORY Renaud
Objet: pv conseil communal

Monsieur

Voici en substance ce que j'ai dit au conseil communal sur le point relatif au dossier du Grand Théâtre.

Le PS est entièrement en faveur de la rénovation du Grand Théâtre et c'est pour donner ce signal que nous voterons "pour" ce point.

Le PS comprend que vous lanciez le cahier des charges pour la rénovation du Grand-Théâtre, toutefois on ne comprend pas pourquoi vous voulez libérer cette année encore une première phase qui est évaluée à 500000 euros pour étudier la programmation, la faisabilité architecturale, technique et financière.

Nous pensons que cette première phase aurait du être, comme les autres phases, conditionnée à l'obtention d'au moins une promesse de principe de subside pour la rénovation du Grand-Théâtre. Or à l'heure actuelle il n'y a aucune promesse. Au printemps 2015 nous aurons la réponse du FEDER pour les subventions que vous avez demandées à ce niveau de pouvoir. Vous auriez donc au moins pu attendre 3 ou 4 mois et avoir cette réponse.

Car effectivement si la réponse du FEDER est positive pour le GT, le marché aura été lancé et donc vous pourriez attribuer.

Mais si la réponse est négative, en attribuant la 1ere phase maintenant, on risque de faire une étude sur la programmation et la faisabilité qui sera obsolète au moment où nous aurons des subventions. Et cerise sur le gâteau, nous aurons jeté 500000 euros à la poubelle.

bien à vous

Muriel Targnion
Députée Fédération Wallonie - Bruxelles
Chef de groupe PS à Verviers

Intervention DC sur point 56 CC du 29 sept « CELLULE COMMUNICATION - "Redéfinir une identité pour Verviers et son Centre-Ville" - Projet - Fixation des conditions de marché

Mme la présidente, cher(e)s collègues,

Le collège communal investit dans la communication, avec ce projet qui veut redéfinir une identité pour Verviers, mieux vendre son centre-ville, tant aux investisseurs, promoteurs, enseignes, qu'au grand public et – j'ajoute – aux verviétois eux-mêmes. Parce que nous sommes conscients que l'image de Verviers passe parfois plus mal encore chez ses propres citoyens qu'ailleurs.

Ces objectifs sont tout à fait louables. Il est évident que pour faire (re)venir des gens en ville (personnes qui investissent, qui viennent faire leur achats, sortent au resto, décident de s'y installer), il est nécessaire de retravailler l'image du centre. Nous sommes conscients également qu'il manque à notre ville une identité, une manière évidente de la présenter autrement que par « ancienne cité textile », passiste, et « capitale wallonne de l'eau », qui n'a jamais fonctionné. Donc définir une identité, oui, nous en avons besoin. A condition toutefois que cette identité soit rassembleuse et qu'elle amène l'adhésion des verviétois eux-mêmes. Si vous consultez, il faut donc consulter large, les jeunes comme les vieux, les chômeurs comme les travailleurs, les acteurs tant économiques, que culturels et sociaux... Nous n'avons donc rien contre le projet en tant que tel.

Notre reproche, c'est d'abord le timing. Et les questions de timing, c'est loin d'être un détail, comme vous avez pu le constater en deux ans de majorité CDH-MR : lancer trop tôt un nouveau système de stationnement alors qu'on n'a pas de parking aménagés, que l'offre commerciale ne le justifie pas encore, c'est porter un coup dur au commerce du centre-ville (qui peine à tenir le coup en attendant les réalisations de city mall ou la porte de heusy). Et en parlant de city mall, le centre-ville serait-il dans cette situation s'il avait ouvert ses portes avant, ou en même temps que crescendeau ? Donc le timing, c'est important.

Vous vous apprêtez ici à en remettre une couche en mettant la charrue avant les boeufs :

- comment voulez-vous définir une identité pour verviers, alors que les projets qui vont profondément modifier son centre-ville, et qui vont constituer des éléments fondamentaux de son image et de son identité, ne sont pas encore sortis de terre ?
- comment peut-on faire de la com' pour mieux vendre le centre-ville alors que celui-ci est en train de dépérir, que des commerces ferment, que la pauvreté est galopante, qu'une insécurité permanente s'installe à certains endroits (comme rue coronmeuse, réf. intervention de sophie, insécurité dans la gare, etc.) ? Nombreux sont les verviétois qui s'inquiètent véritablement de cette évolution. Vous voulez leur répondre avec un kit de promotion et de communication ?

Par ailleurs, sur les 40.000€ que vont coûter le projet :

- A l'heure où votre majorité annonce qu'il faut trouver 2 millions d'euros pour faire face à une série de dépenses obligatoires, est-il utile de dépenser 40.000€ pour faire un travail qui serait peut-être mieux appréhendé par nos agents communaux, par le monde politique et l'ensemble des forces vives verviétoises ?
- D'autant que 40.000€ sera un montant "hors frais de mise en œuvre" : on aura en bout de course un schéma prospectif, et quelques matos de communication. On n'aura rien d'autre, rien pour la diffusion de ce matériel, ni pour l'organisation de campagnes et d'actions de promotion. Donc 40.000€ dépensés, et encore aucun effet concret sur le centre.
- Alors qu'à côté de cela, des économies bien concrètes sont réalisées sur le dos du centre-ville (suppression des subsides pour la rénovation des enseignes, suppression des ouvriers urbains chargés d'interventions d'urgence sur la propreté, etc.), des mesures qui, elles, concrètes et immédiates, amélioreraient la qualité de vie dans le centre.

Proposition du groupe politique ECOLO - Motion demandant la fin définitive des négociations du projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la Belgique, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord, négocié dans le plus grand secret, vise à créer un vaste marché transatlantique en supprimant un maximum d'obstacles au commerce et en « harmonisant » les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique.

Avec un tel accord, sous le couvert de mesures dites « non tarifaires », les normes sociales, sanitaires et environnementales, culturelles, de service public, de protection des consommateurs et des entreprises, propres à l'Europe, à un État ou à une Commune, seraient interdites si elles sont jugées « *déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires* ». Nos acquis communautaires ou nationaux voleraient en éclat : L'interdiction des OGM ne serait plus possible, les investissements en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables deviendraient illégaux, les services publics seraient ouverts à la concurrence américaine (écoles, logement sociaux, hôpitaux, traitement de déchets...).

Si cet accord était signé, les multinationales auraient la possibilité d'attaquer les États auprès d'un Tribunal arbitral - composé de personnes non élues - lorsqu'elles considèrent que leurs profits sont menacés ou revus à la baisse. Cela se traduirait par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant représenter plusieurs millions d'euros. En réalité, cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toute décision publique qu'elles considèreraient comme entraves à l'expansion de leurs parts de marché.

L'Article 27 du projet de Traité Transatlantique prévoit que "*l'Accord sera obligatoire pour toutes les institutions ayant un pouvoir de régulation et les autres autorités compétentes des deux parties*"¹.

Ceci implique que les Communes seront concernées et directement impactées. Si ce Traité était signé, il deviendrait ainsi risqué d'imposer des objectifs en matière d'alimentation de qualité et issue de circuits courts dans les restaurants scolaires, de décider de l'abandon de pesticides dans l'entretien des espaces verts, de subsidier l'enseignement communal ou des événements culturels locaux.... Ces biens seraient en effet privatisables et toute norme publique locale à leur propos serait considérée comme "obstacle non tarifaire" à la concurrence, soumis à sanction. Toute politique communale pourrait être accusée d'entrave à

¹ Directives pour la négociation du Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, document du 17 juin 2013 du Conseil de l'Union européenne adopté le 14 juin par la section Commerce du Conseil des Affaires étrangères.

la liberté de commerce.

Par conséquent, les élus de la Commune de Verviers réunis en Conseil communal, demandent au Premier Ministre belge, au Président de la Commission européenne, au Président du Conseil européen, et au Commissaire européen en charge des négociations, qu'il soit mis un terme définitif aux négociations du projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Proposition de Motion :

- Vu le mandat relatif à la conclusion avec les États-Unis d'un accord appelé «Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement», donné par le Conseil des ministres européens des affaires étrangères et du commerce le 14 juin 2013 ;
- Considérant que ce partenariat menacerait l'acquis communautaire européen et belge en matière de normes sociales, environnementales, de santé, de protection des services publics et des consommateurs, ou encore de sauvegarde de l'industrie européenne ;
- Considérant que cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer les décisions publiques considérées comme des entraves à l'augmentation de leurs parts de marché, et qu'il s'agirait d'une atteinte sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec ses conséquences en termes de régression sociales, environnementales et politiques ;
- Considérant que cet accord créerait une cour arbitrale composée d'experts non élus, devant laquelle les Communes, livrées aux avocats d'affaires, pourraient être directement attaquées par une firme privée. Ce qui signifie que toute espère de norme – sociale, sanitaire, alimentaire, environnementale ou technique – adoptée par une Commune, dès lors qu'elle contrarie une firme privée, pourrait être attaquée devant un mécanisme d'arbitrage privé.
- Considérant qu'un tel montage juridique limiterait la capacité des Etats de maintenir des services publics (éducation, santé...), de protéger les droits sociaux, de garantir la protection sociale, de maintenir des activités associatives, sociales, culturelles préservées du marché (menaçant par là la diversité culturelle et linguistique) ;
- Considérant que le lait, la viande avec usage d'hormones, la volaille à l'eau de Javel et bien d'autres semences OGM commercialisés aux Etats-Unis pourraient arriver sur le marché européen et belge, au dépens de la production locale, des circuits courts et durables ;
- Considérant que ce grand projet de marché transatlantique menacerait la relocalisation des activités et le soutien au développement de l'emploi, et permettrait de considérer la protection des travailleurs et le modèle social belge comme entraves au marché ;
- Considérant que cet accord imposerait la mise en concurrence (et donc la privatisation à

terme) de la production et de la distribution de toutes les formes d'énergie, et ouvrirait la porte à la contestation de lois limitant ou interdisant l'usage de certaines d'entre elles, ce qui aboutirait à la perte de la maîtrise par les pouvoirs publics de toute politique énergétique ;

Le conseil Communal de Verviers

- **Affirme** que le projet de traité de Partenariat Transatlantique constitue une grave menace pour nos démocraties communales, en matière économique, sociale, sanitaire, environnementale, culturelle.
- **Refuse** toute tentative d'affaiblir le cadre communal, national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs, des consommateurs et des entreprises ;
- **Demande** qu'il soit mis un terme définitif aux négociations du projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique tant que le cadre communal, national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs, des consommateurs et des entreprises est menacé d'affaiblissement.

Pour le groupe Ecolo Verviers

Pauline Dumoulin

Cheffe de groupe

REPAS A DOMICILE

N° 0849/35

Monsieur le Président du CPAS,

J'apprends qu'une citoyenne enceinte et alitée pour raison médicale durant 4 mois s'est vue refuser le service de repas à domicile par le CPAS. Elle a obtenu comme motif qu'elle habitait du mauvais côté de la rue... quand bien même elle habite à 4800 Verviers.

Début des années 1970, la CAP d'Ensival a instauré un service de repas à domicile pour les personnes de 60 ans et plus habitant les communes d'ENSIVAL et de LAMBERMONT. Les repas étant préparés par la cuisine de la maison de repos.

En 1976, lors de la fusion des communes, le service des repas passe au CPAS de VERVIERS qui décide de l'étendre à l'ancienne commune de Stembert. A cette date, dans les communes de Petit-Rechain, Heusy et Verviers les repas sont fournis par Télé Service qui rapidement arrête pour des raisons financières la fourniture des repas.

Les habitants de ces anciennes communes doivent faire appel à un service privé.

Malgré la volonté politique sous les précédentes législatures, il n'a pas été possible d'étendre ce service par manque de capacité de la cuisine de la Résidence Ste Elisabeth à confectionner un plus grand nombre de repas.

Au vu de la restructuration, ces dernières années, des maisons de repos du CPAS, il n'était pas possible de préparer des repas dans une autre Résidence sans une adaptation importante du matériel existant.

Cependant, les Résidences de la Lainière, St Joseph et Ste Elisabeth ouvrent le midi leur restaurant aux Verviétois de plus de 60 ans qui souhaitent un repas chaud et ce pour la somme de 4,96€

Avec l'aménagement de la nouvelle Résidence à Stembert, l'ancienne majorité avait prévu d'étendre ce service à l'ensemble des Verviétois, voire à d'autres collectivités (école, associations, plaines, garderies) et de pourvoir moyennant l'achat de véhicules et de matériel adapté à la distribution de 200 repas chauds et de qualité par jour.

Actuellement, en fonction du matériel existant et des exigences de l'AFSCA, seule une cinquantaine de repas sont servis.

Cela aura un coût mais se nourrir est un besoin primaire, la Ville devra donc clairement soutenir le CPAS dans cette action.

Ces repas sont destinés aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées ou dans l'impossibilité momentanée de se confectionner un repas chaud. Une enquête sociale est effectuée pour évaluer le bien-fondé de la demande et les revenus de la personne en vue d'établir le prix du repas. (pour info : 4€ jusqu'à un revenu mensuel de 999€, 6€ jusque 1199€ et 8€ au-delà pour un 2ème repas le prix est réduit de 30%. Le privé travaille à 7.20 euro, tarif unique)

Les restaurants des 3 résidences restent ouverts à la population plus âgée qui le souhaite.

L'inauguration de la Maison de Repos de Stembert étant prévue pour le 16/12/14, pouvez-vous, Monsieur le président du CPAS, me confirmer que vous allez respecter les engagements pris par l'ancienne majorité et passer de 50 à 200 repas à domicile par jour ?

Pouvez-vous également me garantir dès lors, que le tarif appliqué restera raisonnable et accessible à tous ?

Je vous en remercie

Eric Mestrez

Conseiller Communal PS

0479/97.23.42 eric@mestrez.be

Geneviève GILLIS

conseillère CPAS PS



Verviers
Capitale wallonne de l'Eau

www.verviers.be

CONSEIL COMMUNAL DU 29.09.14

Réponse à M. Mestrez et Mme Gillis

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Pour répondre précisément à votre interpellation au sujet de la jeune femme enceinte, sachez qu'une enquête a été menée par l'assistant social en charge des repas à domicile.

A cette occasion, l'intéressée a signalé que son époux lui préparait effectivement à manger mais que ses préparations ne lui plaisaient pas.

Hors, dans le règlement d'ordre intérieur relatif à la livraison des repas à domicile, il est clairement stipulé qu'afin de pouvoir bénéficier du service de livraison de repas à domicile, il faut être dans « l'incapacité de cuisiner un repas chaud ». Je vous invite à ce sujet à consulter le ROI en annexe.

Dès lors, au-delà du fait qu'elle n'habite effectivement pas dans le périmètre établi pour la livraison des repas (règle que, pour l'anecdote, Mme GILLIS respectait également à la lettre quand elle était directrice à Ste-Elisabeth), il ne s'agit pas ici d'une urgence et encore moins d'un cas nécessitant l'intervention d'une aide sociale.

Pour le reste, soyez assuré que nous avons programmé au budget 2014 les deux véhicules de livraison ainsi que la vaisselle pour les 200 repas à livrer en 4 tournées.

A l'heure actuelle, nous sommes dans une phase d'analyse de la demande. C'est pourquoi, afin d'assurer la rentabilité du projet et donc sa faisabilité, nous avancerons progressivement en prévoyant d'abord trois tournées, de manière progressive et pas avant le deuxième semestre 2015.

L'achat de la dernière camionnette est d'ores et déjà inscrit à l'extraordinaire 2015 afin de pouvoir finaliser la totalité du service en 2016.

Enfin, en ce qu'il concerne les prix des repas, ils resteront pour le moment inchangés.

A savoir :

Jusqu'à 999.99 € net / mois	4.00 € / repas
De 1000.00 € à 1199.99 € net / mois	6.00 € / repas
A partir de 1200.00 € net / mois	8.00 € / repas

Rem : Si un deuxième repas est livré au conjoint ou au cohabitant, une réduction de 30% est accordée pour le deuxième repas.

Néanmoins, une analyse des coûts incombant au développement du service sera effectuée afin que le projet se maintienne en équilibre budgétaire.

A noter également que les montants sont indexés chaque année sur base de l'indice santé du mois d'octobre de l'année précédente.

Notre souhait étant, bien entendu, de continuer à pratiquer des prix raisonnables et accessibles à tous.

Les personnes concernées ont été informées de toutes les modalités dans un courrier envoyé en juillet dernier.

En espérant vous avoir éclairé, je vous prie d'agréer, chers conseillers, mes sincères salutations.

Freddy Breuwer
Président du CPAS